

# **Règlements officiels du tournoi amical de pêche Édition 2019 Rivière L'Assomption**

## **Principes**

- 1- Pêche avec remise à l'eau principalement mais non obligatoire
  
- 2- Les photos des poissons confirme la prise avec le marquage de la date et heure sur la photo avec l'étalon de mesure du CVRA.
  
- 3- Déclaration du nombre de prise et espèce sur le formulaire de rapport de pêche.
  
- 4- Respecter en tout temps la réglementation sur la pêche sportive et particulièrement les limites de prises pour chacune des espèces.
  
- 5- Le concours se déroule uniquement sur la rivière L'Assomption du pont de la montée Ste-Marie (Parc du Vieux-Pont) au pont de la route 341 (montée L'Épiphanie) à L'Assomption.
  
- 6- Les participants s'engagent à être respectueux envers les autres usagers de la rivière, mais également envers notre cours d'eau en ne laissant aucun déchet ou débris sur les bords de la rivière.

# Le concours se déroule le 3 août 2019

Heure de début et heure de fin : 7h00 à 16h00.

Tirage général et remise de prix le 4 août 2019

## **Inscription :**

La participation au concours de pêche est gratuite.

L'inscription donne droit à un instrument de mesure officiel du poisson et aux activités organisées dans le cadre du concours. La période d'inscription se termine le 3 août 2019 à 9H00.

L'inscription a lieu sur place au parc Léo-Jacques le jour du concours. Un membre du jury ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans que d'autres demandes ou permissions ne soit faites aux participants.

Le concours s'adresse qu'aux résidents domiciliés de la province du Québec.

En cas d'annulation du concours en raison d'un événement météorologique hors de notre contrôle ou un cas de force majeure tel que tempête, tornade ou inondation, une autre date peut être envisagé par l'organisation avant d'annuler l'événement.

Advenant une annulation tous les prix vont être tirés au sort et les gagnants vont être contactés. Les prix devront être récupérés au CVRA dans le délai prescrit plus bas.

## Les catégories de poissons du tournoi :

Les grands poissons : le plus long.

Le plus grand nombre d'espèces capturées.

**Fonctionnement des mesures** : Lors du dépôt du rapport de pêche, le participant doit montrer sa fiche d'inscription, déposer son rapport de pêche et les photos de ses prises avec la mesure officielle. Les heures de dépôts du rapport de pêche sont le dimanche 4 août 2019, début 9H00 fin 14H00.

Aucun retardataire ne sera accepté. La longueur des poissons est mesurée avec la règle officielle du CVRA

o Cette dernière prévaut advenant un différend.

**Prix catégories gagnantes** : 2 bourses seront remises par catégorie de poissons en compétition. Au total 4 bourses seront remises pour les catégories gagnantes.

**Remise de prix et bourses** : Les prix et bourses seront remis sur la scène centrale le 4 août à compter de 15H00. Le nom des gagnants des prix seront affichés à l'office du CVRA et sur les plateformes Web jugées nécessaires par l'organisation. Dans l'éventualité où le gagnant d'un prix est absent, le CVRA, dans les 30 jours du concours, contactera par téléphone et courriel, ledit gagnant que son prix lui soit remis. Les prix doivent avoir été récupéré avant le 18 septembre 2019, sans quoi le prix redevient propriété du CVRA. Aucun prix n'est envoyé via la poste, chaque gagnant doit prendre les moyens nécessaires à lui pour récupérer son prix en contactant le CVRA.

**Ordre de la Remise des prix:** Les bourses pour les catégories de poissons seront remises (4). Advenant une égalité entre 2 participants la bourse sera divisée. Possibilité de modification de l'ordre sans préavis.

**Mesures disciplinaires** : Les officiels du CVRA se réservent le droit de disqualifier un participant suite à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part du participant et ou des personnes se trouvant dans la même

embarcation que le participant. Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du concours ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par les membres du CVRA. Aucune forme de violence physique ou verbale commise envers des participants et/ou membres du personnel du CVRA ne sera tolérée et peut conduire à la disqualification et à l'expulsion du participant. Toute personne prise à tricher ou sur le point de tricher se verra disqualifiée. Les décisions prises par les membres du CVRA sont irrévocables.

**Responsabilité Civile :** Le CVRA ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

**Résultats Officiels :** Les résultats officiels seront rendus publics au plus tard le 31 août 2019.

***NB: Le CVRA se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 4 août 2019.***